Le modèle économique centré sur l'humain (MECH), Nouveau paradigme des objectifs du développement durable ?

Le modèle économique centré sur l'humain est pressenti par ses promoteurs comme un modèle alliant la durabilité économique, sociale et environnementale tout en répondant précisément aux objectifs du développement durable fixés par la communauté internationale. Il est à applicable à tous les Etats, qu'ils soient des pays à faibles revenus, revenus intermédiaires ou à revenus élevés. Il s'adresse également à tous les modèles d'entreprises leur fournissant à la fois un cadre éthique et moral d'action, tout comme des outils adaptés pour ce faire.

Le Forum Global sur le droit, la Justice et le développement, une initiative lancée en 2012 sous l'égide de la vice-présidence légale de la Banque Mondiale, qui en assure le secrétariat, est une plateforme mondiale de partage des connaissances qui réunit experts, praticiens du droit, académiciens et décideurs afin d'échanger des solutions juridiques innovantes favorisant le développement durable. Elle compte aujourd'hui 182 partenaires institutionnels.

C'est dans ce cadre qu'est né le « Modèle économique centré sur l'humain » (MECH), lancé en 2016, auquel plus d'une quarantaine de membres du Forum ont participé. Ce modèle a pour vocation principale de créer un écosystème aux entreprises qui propose :

- des principes directeurs communs à toutes les entreprises centrées sur l'humain ;
- des solutions juridiques et de gouvernance d'entreprise en accord avec ces principes ;
- des instruments financiers adaptés ;
- un régime fiscal basé sur l'incitation ;
- des politiques de passations des marchés ;
- un nouveau modèle de partenariats avec les parties prenantes.

Si le choix d'adhérer à ce modèle est optionnel, l'adhésion des entreprises entraine des effets contraignants. Ainsi le modèle prévoit que les principes fixés seront traduits dans une grille d'objectifs clairs dont le respect sera mesuré par des indicateurs de performance. L'efficacité de l'entreprise se traduira ensuite par des mesures fiscales incitatives.
On peut souligner que ce modèle, contrairement à d'autres modèles préexistants, cherche à répondre à l'ensemble des objectifs du développement durable. Cela permet ainsi de regrouper sous le même chapeau tous les modèles d'entreprises préexistants qui ne recherchent pas la maximisation des profits (ex : à but lucratif, non lucratif, sociales ou non).

Si ce modèle s'adresse en premier lieu aux entreprises désirant le mettre en œuvre, il engage également l'Etat dans une réflexion autour de ces politiques fiscales et de régulations économiques. Dans un premier temps, afin de récompenser les entreprises centrées sur l'humain et d'inciter les autres à faire des efforts, l'Etat sera invité à mettre en œuvre un système de bonus et de malus fiscal basé sur des indicateurs de performance qui seront définis pour chacun des principes directeurs. Dans un deuxième temps, l'Etat sera invité à permettre la création et le développement d'instruments financiers adaptés.

Puisqu'il vise une prospérité partagée et une croissance économique inclusive, le nouveau modèle aura un impact primaire sur les conditions d'emploi et de travail, les communautés locales et l'environnement, et un impact secondaire sur les autres entreprises de la chaîne d'approvisionnement. Le nouveau modèle devrait être souple et s'adapter également aux pays à revenu faible ou intermédiaire.

<u>En résumé, le modèle économique centré sur l'humain c'est la création de</u> :

- un modèle économique d'entreprise contribuant à chacun des ODD ;
- un modèle flexible adaptable à tous les types d'économie ;
- un modèle chapeau regroupant les modèles préexistants très souvent parcellaires afin de permettre une meilleure visibilité de ces entreprises et une couverture large des ODD ;
- un écosystème juridique touchant l'entreprise et les politiques publiques créant un effet incitatif favorable à l'ensemble de l'économie ;
- un modèle à adoption volontaire mais à effets contraignants mesurables et contrôlables.